

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2012**

<i>Date de convocation :</i> 7 septembre 2012	<i>Nombre de conseillers :</i> en exercice : 15
<i>Date d'affichage :</i> 9 octobre 2012	présents : 11 votants : 15

L'an deux mille douze, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, AUCRETERRE Stéphane, OLIVIER Véronique, LECLERC Joël, HOLE Jean-Marie, DIEUL Sandrine formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

GOYER Muriel a donné procuration de vote à AUCRETERRE Stéphane,
LEGRAVEY Jacqueline a donné procuration de vote à LEMAITRE Philippe,
LENOEL Jacqueline a donné procuration de vote à BARJOL Chantal,
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

Secrétaire : GILLES Christophe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ de retenir le devis de l'entreprise Hubert MARIE d'un montant de 3 724.74 € HT (3 985, 47 € TTC) pour la réalisation de travaux de toiture à l'école ;
- ☞ d'informer M. Alain DIDIER par courrier des conséquences de l'application de la délibération n°2011-12A-141 du 6 décembre 2011 sur sa demande de dégrèvement assainissement ;
- ☞ d'autoriser M. Freddy GUILLOIS à installer un stand de tir au ballon sur la place Bienaimé LAVARDE, à titre d'expérimentation, du 1^{er} juillet au 31 août 2013 ;
- ☞ de fixer le montant de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique de Saint-Germain-sur-Ay à 195 € par élève pour l'année scolaire 2011/2012 ;
- ☞ de la poursuite de la formation de l'agent d'entretien, Cyril Rivat, au Permis E (B) ; d'accepter le devis de l'auto-école CER Agnès de la Haye du Puits d'un montant de 390,00 € dans le cadre de cette formation ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à recruter une personne pour une durée hebdomadaire de 6 heures afin d'assurer l'aide et la surveillance des enfants déjeunant à la cantine à compter du 1^{er} octobre 2012 et pour une durée de 5 mois ;
- ☞ de retenir l'offre de l'entreprise LAISNEY pour la réalisation des travaux de voirie 2012 pour un montant de 38 159,59 € TTC incluant l'option d'enrobé à la Gaverie ;
- ☞ d'accepter et d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au contrat groupe pour l'assurance statutaire (Groupama/Gras Savoye) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la

manière suivante : contrat couvrant les agents CNRACL – collectivité moins de 50 agents : 5.59 % , - contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.55 % ;

☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la décision modificative n°05/2012 sur le budget communal, à savoir :

- D 020 : dépenses imprévues Invest :	- 500 €
- D 165 : dépôts et cautionnements reçus :	+ 500 €

☞ de retenir le devis n° 1210-168 du 11 septembre 2012 de l'entreprise Sarlec d'un montant de 655,00 € HT (783,38 € TTC) pour le remplacement d'une lanterne rue des Coquelicots ; de retenir l'option « plus-value pour lanterne à LED » d'un montant de 190,00 € figurant sur le devis mentionné à l'article 1.

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 11 septembre 2012,
Le Maire,
Thierry LOUIS